Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 031-213105471-20230209-DEL2023_09-DE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE HAUTE GARONNE

Rénovation Eclairage Public Chemin de la Longue

Annexe descriptive du projet

✓ Problématique du projet

La commune a demandé au SDEHG d'étudier le remplacement des éclairages du secteur du Chemin de la Longue qui possède des éclairages de type boule vétustes et très énergivores par des appareils à LED présentant des puissances faibles.
Dans ce cadre, il convient de prévoir la pose d'appareils d'éclairage public de type LED présentant des puissances faibles avec une extinction de 23h00 à 5h30.

✓ Périmètre du projet et classement des voies à éclairer

La voie à éclairer est une voie d'accès à un lotissement résidentiel. Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE4 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201

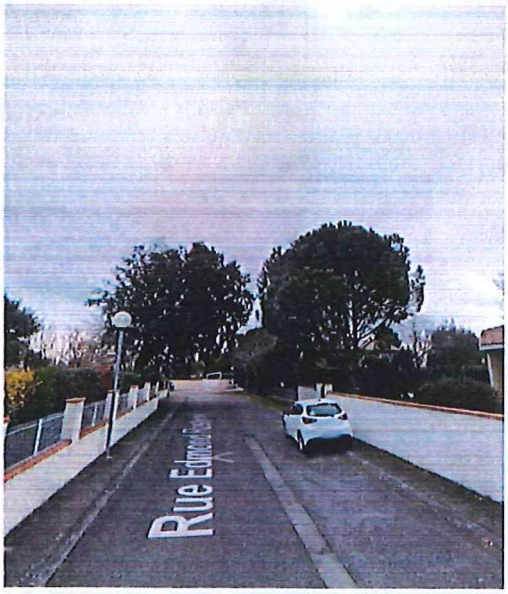

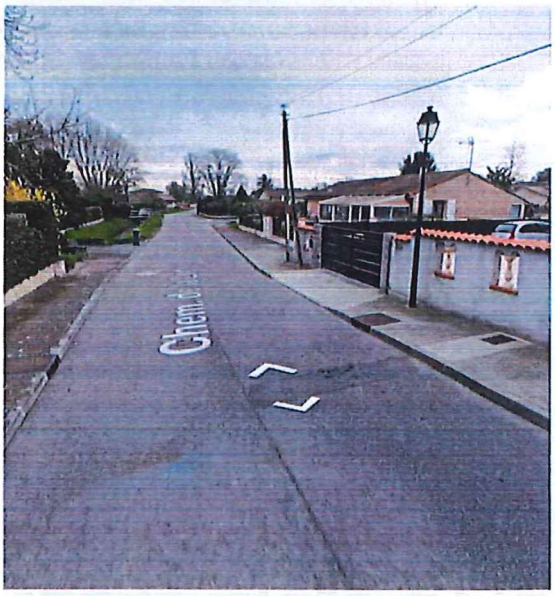

Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 031-213105471-20230209-DEL2023_09-DE

✓ Critères techniques et présentation du matériel d'éclairage

- Remplacement de 21 ensembles mât + lanterne SHP 100W par des ensembles mâts cylindro conique 5m équipés de lanternes routières LED 32W
- Remplacement de 7 ensembles mâts + lanternes résidentielles SHP 150W par des ensembles mâts cylindro conique 5m équipés de lanternes routières LED 32W
- La hauteur des mâts et la puissance des lanternes proposées seront adaptées en fonction de l'étude d'éclairement
- Pour l'ensemble du projet, une extinction 23h-5h30 sera prévue
- L'état du réseau sera vérifié lors de l'étude (Interconnexions des prises de terre, isolement des câbles, section des conducteurs...)
- En cas de non conformités relevées, l'ensemble du projet devra être repris pour mise en conformité électrique.
- L'ensemble des matériels devra répondre aux prescriptions de l'arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.

✓ Critères esthétiques du matériel d'éclairage

Il est proposé d'installer des lanternes de type routier identiques aux modèles déjà en place sur la commune

✓ Maîtrise de la consommation d'électricité

- L'éclairage et l'extinction seront commandés par une horloge astronomique pour maîtriser la durée de fonctionnement de l'installation d'éclairage public. En prenant en compte une extinction de 23h à 5h30, Le coût annuel en électricité après rénovation est estimé à 332€ TTC/an contre 2587€ TTC/an actuellement. En terme énergétique, la consommation d'énergie est de 0,18 kwh/m², ce qui donnera un classement en catégorie A+ suivant le graphique ci-contre :

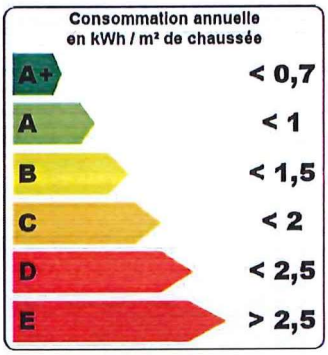

✓ Prise en charge de la maintenance

La maintenance de l'installation sera prise en charge par le SDEHG suivant les conditions habituelles pour le nettoyage et le contrôle de bon fonctionnement de la lanterne.
En cas de panne après le délai de garanti de 10 ans, le remplacement du module LED, n'entrant pas dans le cadre de la maintenance, fera l'objet d'un devis avant remplacement.

Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 031-213105471-20230209-DEL2023_09-DE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE HAUTE GARONNE

✓ Zones Projet

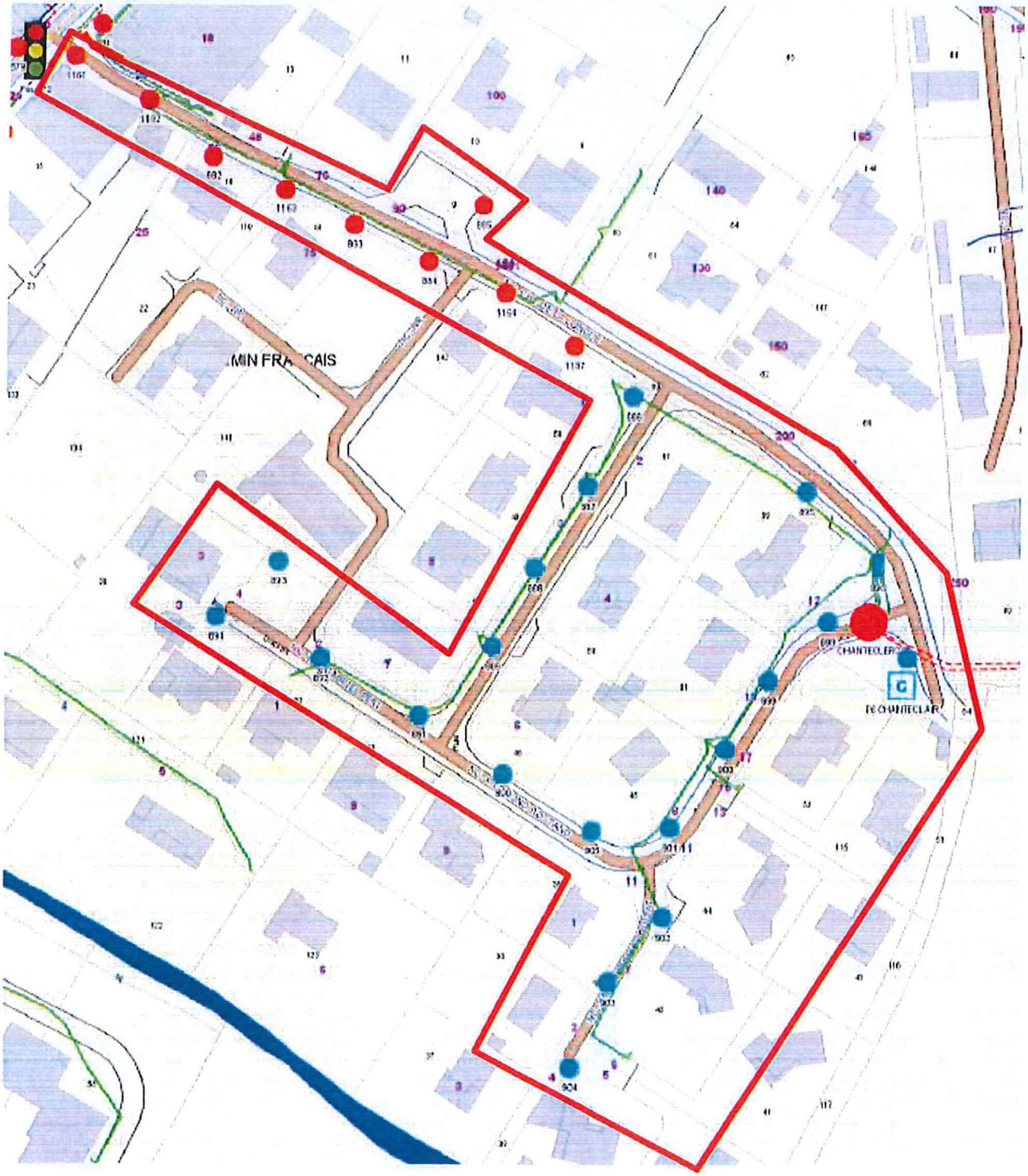

Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 031-213105471-20230209-DEL2023_09-DE